

Délibération n°2022-04-19a

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.7

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Constitution de provisions pour gros entretien et grande
révision : aire d'accueil des gens du voyage**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 20 septembre 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Le Gall Nathalie	à	Jean-François Michon
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Bujon Marc	à	Gilles Magrit	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Calla Tony	à	Jean-Pierre Guitard	Prabonneau Sylvie	à	Suzanne Bourroux
Coutaud Pierre	à	Dominique Miermont	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Rougerie Christine	à	Jacqueline Cornelissen
Delibit Sandra	à	Marilou Padilla Ratelade	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Ventadour Elisabeth	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Faugeron Guy ; Galland Baptiste (représenté) ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Laurent Nathalie (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2022-04-19a



Le président rappelle que les provisions correspondent à des charges probables qu'un EPCI aura à supporter dans un avenir plus ou moins proche et pour un montant estimable mais non connu définitivement.

Il s'agit donc de pouvoir mettre de côté une somme d'argent identifiée permettant de supporter une charge éventuelle.

La constitution d'une provision est l'une des applications comptables du principe de **prudence** : la prévision d'un risque qui, s'il se réalise, entraînera une charge, oblige à **constituer sans délai une réserve financière**.

Celle-ci sera ainsi supportée par le résultat de l'exercice comptable au cours duquel le risque est apparu : principe du rattachement des charges à l'exercice.

La réserve sera reprise lors de la réalisation du risque, cela pour y faire face. Si ce risque s'avère inexistant, la reprise générera un gain exceptionnel pour l'exercice au cours duquel le risque aura disparu.

L'aire d'accueil des gens du voyage a vocation à accueillir temporairement des résidences mobiles de gens du voyage, leurs véhicules tracteurs et, le cas échéant, leurs remorques.

Elle ne peut accueillir aucune autre construction ou installation non mobile.

Elle comporte 24 places regroupées en 12 emplacements. Chaque emplacement est équipé d'un bloc sanitaire intégrant un bac à laver, une douche et un WC.

Le montant total des travaux s'est élevé à 1 670 017,08 € TTC.

L'amortissement du bien est prévue sur une durée de 30 ans.

La provision proposée pourrait se définir ainsi :

Coût total HT : 1 391 680,90 €

Subventions perçues : 701 840 €

1 391 680,90 € HT – 701 840 € = 689 840,90 €

Sur 30 ans = 22 995 €, arrondie à **20 000 €**.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la mise en place d'une provision annuelle pour risque, à compter de l'exercice comptable 2022 et pour une durée de 30 ans, portée par le budget principal, au compte 6815 – dotation aux provisions pour risques, à hauteur de 20 000 € d'après le calcul exposé ci-dessus.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 29 septembre 2022

Le président,
Pierre Chevalier

